

**XAVIER DERU,  
CHRISTINE HOËT-VAN CAUWENBERGHE,  
GERMAINE LEMAN-DELERIVE\***

---

Les Nerviens et la résilience ?  
Un peuple en mutation de l'époque gauloise  
à l'époque romaine

La résilience peut être considérée soit comme une capacité de résistance aux chocs, soit comme une faculté de renaissance à la suite d'un accident. Ce concept peut servir à l'analyse d'un peuple ayant subi une conquête violente, ayant provoqué des dommages psychologiques, culturels, démographiques et économiques. Dans le nord de la Gaule, les Nerviens se prêtent à cette analyse, puisqu'à l'issue de la Guerre des Gaules, ils connaissent une renaissance, une redéfinition territoriale, identitaire et économique.

**La Guerre des Gaules et les Nerviens : une destruction ?**

*Les Nerviens dans la Guerre des Gaules : l'apport des sources littéraires*

L'œuvre magistrale de César, intitulée *Commentaires de la Guerre des Gaules*, constitue un rapport, un bulletin d'informations sur les faits de la guerre qu'il mena en Gaule entre 58 et 51 av. J.-C., accompagnées de digressions géographiques, ethnographiques qui ajoutent à son récit une certaine valeur historique. Comme tout général romain en campagne, César devait rendre des comptes au Sénat, d'où la présence à ses côtés de secrétaires et l'envoi régulier à Rome de ces rapports de situation souvent accompagnés de

---

\*. — Xavier DERU, maître de conférences, Univ. Lille, UMR 8164 - HALMA - Histoire Archéologie Littérature des Mondes Anciens, courriel: xavier.deru@univ-lille.fr; Christine HOËT-VAN CAUWENBERGHE, maître de conférences (HDR), Univ. Lille, UMR 8164 - HALMA - Histoire Archéologie Littérature des Mondes Anciens, courriel: christine.vancawwenberghe@univ-lille.fr; Germaine LEMAN-DELERIVE, chargée de recherches, Univ. Lille, UMR 8164 - HALMA - Histoire Archéologie Littérature des Mondes Anciens.

demandes concrètes en hommes, vivres, matériel, sommes d'argent etc. L'originalité de ce texte repose sur la diffusion préalable de ces informations au fur et à mesure des opérations, d'abord dans les rues de Rome, avant même d'arriver dans les mains des sénateurs, et ensuite sur la publication de cet ensemble par César. Il y puisa popularité et soutien tout en justifiant ses actes. Il est donc clair que bien documentée, cette œuvre n'en est pas moins d'une grande partialité<sup>1</sup>.

Le nom des Nerviens apparaît pour la première fois pour l'année 57 av. J.-C. dans le dénombrement des peuples belges dont César apprend l'existence et la puissance militaire auprès de ses amis, les Rèmes (*B. G.*, II, 4). Depuis l'année précédente, César, issu d'une grande famille aristocratique, et poussé par son ambition, s'est mêlé aux affaires de la Gaule. Il est alors proconsul de Gaule cisalpine et de l'Illyrie et cherche à se couvrir d'une gloire militaire menant au Triomphe à Rome. La Gaule toute proche, riche, et souvent décrite comme l'ennemie traditionnelle<sup>2</sup>, lui donne l'occasion d'une intervention prometteuse. À l'issue d'une première campagne victorieuse contre les Helvètes et contre Arioviste, chef des Suèves germains, il apprend au début de cette année que les peuples belges se préparent à la lutte contre l'envahisseur. Nombreux et réputés valeureux, les Belges se heurtent aux Romains lors d'un premier affrontement sur l'Aisne. César, victorieux, attaque désormais une peuplade à la fois; il reçoit la soumission des Suessions, des Bellovaques, des Ambiens, mais il apprend la sédition des Nerviens et leur farouche résistance. Avant le récit de la difficile bataille, le général rapporte quelques traits propres aux Nerviens en soulignant leur grande valeur guerrière (II, 15 et *sq.*). Nous apprenons ainsi leur caractère farouche, leur refus de recevoir des marchands de vin ou d'objets de luxe qui auraient pour effet de « ramollir leur âme » et d'atténuer leur courage. Une autre particularité de ce peuple réside dans le travail de forestiers à la frontière de leur territoire. Pour se garder d'incursions de cavaliers voisins mais néanmoins hostiles, ce peuple, qui ne possède pas de cavalerie, courbe des branches de jeunes arbres de façon à les faire pousser horizontalement et en complète les interstices par

---

1. — On se référera au travail majeur de Michel RAMBAUD sur la façon d'aborder le texte de César : *L'art de la déformation historique dans les Commentaires de César*, Paris, Belles Lettres, 1953 et à P.-M. DUVAL, « Autour de César. 2. La déformation historique dans les commentaires, d'après Michel Rambaud », dans *Travaux sur la Gaule (1946-1986)*, Rome, École Française de Rome (CEFR 116), 1989, p. 139-161.

2. — Il est clair que le sac de Rome par Brennus a laissé un souvenir douloureux dans l'esprit des Romains, mais ils ont aussi beaucoup utilisé cet argument pour justifier la conquête de la Cisalpine ainsi que leurs interventions en Gaule. Voir G. WOOLF, *Becoming Roman. The origins of provincial civilization in Gaul*, Cambridge University Press, 1998, p. 60-61.

des ronces et des épineux<sup>3</sup>. Ce type de barrière n'est pas à rapprocher de l'actuel bocage de l'Avesnois mais constitue plutôt une clôture végétale pérenne, impénétrable à l'œil, plantée à la limite territoriale.

L'affrontement se produit sur les rives du Sabis dont l'identification (cet hydronyme est un *unicum*) suscite encore querelles et controverses en dépit des travaux de M. Arnould<sup>4</sup> qui rassembla un faisceau d'arguments en faveur de la Selle et non de l'Escaut ou de la Sambre (fig. 1). Si on suit toujours le texte césarien, les Nerviens, qui avaient promis 50 000 hommes mais qui en alignent en réalité 60 000, ont pour alliés les Viromanduels et les Atrébates. L'attaque se produit alors que les Romains sont occupés à fortifier leur camp sur une colline qui descend en pente douce jusqu'au cours d'eau, sans prendre garde à l'ennemi : l'ensemble des troupes coalisées sort de la forêt qui a caché les préparatifs de l'attaque<sup>5</sup>, traverse la rivière. L'effet de surprise est total, et l'armée romaine est mise en difficulté. On devine le risque encouru à la longueur du récit césarien, comme si le général romain voulait faire oublier son imprévoyance et souligner en revanche son habileté à rassembler ses troupes, leur courage, leur entraînement, leur capacité d'initiative. Les Atrébates, sous les lancers des javelots des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> légions, sur l'aile gauche, faiblissent les premiers et, décimés, repassent la rivière. De même, les Viromanduels ne peuvent résister à la XI<sup>e</sup> et à la VIII<sup>e</sup> légions. Les Nerviens, sous la conduite de Boduognatos, se distinguent en revanche en parvenant à rentrer dans le camp romain, provoquant la fuite des auxiliaires, parmi lesquels des cavaliers tréviens. Mais César n'hésite pas à s'impliquer personnellement, tandis que les deux dernières légions arrivant sur le terrain d'opérations se précipitent dans la mêlée et que le légat Labienus, depuis le camp ennemi qu'il avait investi, fait manœuvrer la X<sup>e</sup> légion. Ces arrivées de sang neuf provoquent un retournement de la situation tel que les Nerviens, en dépit de leur courage, spécialement souligné par César, sont anéantis. Les vieillards, retirés dans des marécages et les zones inondables avec femmes et enfants, envoient des députés qui font une soumission totale, car

3. — S. BARBARA, « À propos des barrières végétales des Nerviens et de la représentation des confins sauvages dans quelques récits de conquête », *Cahiers des études anciennes*, LII, 2015, p. 91-123.

4. — M.-A. ARNOULD, « La bataille du Sabis (57 avant notre ère). Les avatars d'un épisode d'histoire antique à travers l'historiographie médiévale et moderne », *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 20, 1941, p. 29-106 ; G. LEMAN-DELERIVE, « La bataille du Sabis, un épisode de la Guerre des Gaules (57 av. J.-C.) », dans St. CURVEILLER et A. LOTTIN (dir.), *Le Nord-Pas-de-Calais, Un champ de bataille de l'Europe*, Lillers, Les Échos du Pas-de-Calais, 2014, p. 5-12.

5. — Sur le rôle stratégique de la forêt dans la guerre des Gaules et particulièrement en Gaule Belgique, voir J. FRANCE, « Forêts et "peuples forestiers" de Gaule Belgique d'après le *Bellum Gallicum* de César. Contribution à l'étude des divisions de la Gaule », *Revue archéologique de Picardie*, 1-2, 1985, p. 13-20.

seuls survivent 3 (ou 300) sénateurs sur 600, et 500 guerriers sur les 60 000 engagés (ces données chiffrées sont suspectes). César, faisant preuve de clémence, leur laisse la jouissance de leurs terres et de leurs villes et les protège de toute injustice qui pourrait être commise à leur égard.

Comme pour l'ensemble de l'ouvrage, la véracité de ce récit a été à maintes reprises remise en cause. Et, s'il serait trop long de développer les arguments utilisés par les différents auteurs, il faut néanmoins citer un extrait de Dion Cassius (XL, 39, 3) qui rapporte les événements en utilisant assurément une ou des sources peu favorables à César. Si on suit l'analyse de J. L. Mc Dougall<sup>6</sup>, le récit de la bataille du Sabis est particulièrement révélateur : non seulement, il passe sous silence des faits qui furent essentiels chez César comme la préparation tacticienne des Nerviens, l'attitude de César, mais il adjoint encore des éléments différents : l'infériorité militaire des Nerviens, la description du lieu, le pillage du camp romain par les Nerviens, tous détails qui ne sont pas à l'avantage du général romain. La bataille ne se déroule pas selon le même scénario et l'auteur n'insiste pas sur l'extermination des Nerviens. En dépit de ce massacre, qui aux dires de César, avait « presque réduit à néant la nation et le nom des Nerviens », trois ans plus tard, les Nerviens s'associent d'ailleurs à une vague de révoltes qui vise à détruire les quartiers d'hiver répartis par César entre différents peuples en raison d'un manque de ressources en blé<sup>7</sup>. Une légion se trouvait ainsi chez les Morins, une autre chez les Nerviens, sous le commandement de Quintus Cicéron, le frère de l'orateur, une autre encore chez les Rèmes, trois dans le *Belgium*<sup>8</sup>. Cinq cohortes furent placées, sous les ordres de Quintus Titurius Sabinus et de Lucius Aurunculeius Cotta, chez les Éburons menés par Catuvolcos et Ambiorix (XL, 5, 24-52). Ce dernier parvient, en utilisant la ruse, à conduire les troupes romaines en un endroit défavorable et anéantit la quasi-totalité de leurs effectifs. Le chef des Éburons, fort de sa victoire, s'efforce ensuite de soulever les tribus voisines de sorte qu'elles attaquent les autres quartiers d'hiver romains. Il se rend chez les Atuatuques qu'il entraîne dans sa révolte et passe ensuite chez les Nerviens. Le camp de Quintus Cicéron résiste en

---

6. — J. L. Mc DOUGALL, « Dio and his Sources for Caesar's Campaigns in Gaul », *Latomus*, t. L, 1991, p. 616-638.

7. — La sécheresse responsable des difficultés d'approvisionnement mentionnées dans le texte césarien pendant l'année 54 est aujourd'hui confirmée par la dendrochronologie : les études menées sur les chênes mettent en évidence une croissance très limitée pour cette année exceptionnelle par ses températures élevées : voir S. DUROST, B. ROSSIGNOL, G.-N. LAMBERT et V. BERNARD, « Climat, Guerre des Gaules et dendrochronologie du chêne (*Quercus sp.*) au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. », *ArchéoSciences*, 32, 2008, p. 31-50.

8. — Sur sa définition voir, en dernier lieu L.-P. DELESTRÉE, « Gaule Belgique, *Belgium* et *Ambiani* (l'apport de la numismatique) », *Revue du Nord-Archéologie*, t. 80, 328, 1998, p. 139-152.

revanche à l'attaque des Nerviens associés cette fois à cinq peuples dont on apprend à cette occasion leur lien de dépendance (Ceutrons, Grudii, Lévaques, Pleumoxii, Geidumnes). On découvre aussi dans cet épisode la division entre partis anti- et pro-romains à l'intérieur de la cité : des chefs et nobles nerviens ont « prétexte à se dire les amis de Cicéron », Vertico « homme de bonne naissance » prend le parti des Romains et au légat procure un esclave gaulois qui parvient à prévenir César du caractère critique de la situation. Ce dernier rapporte en effet les manœuvres engagées par les Nerviens pour faire le siège du camp. Nombreux et instruits par des prisonniers, ils bâtissent une ligne fortifiée avec tours, faux et tortues, toutes inspirées des techniques poliorcétiques romaines. Lorsque César approche pour libérer Q. Cicéron, les Nerviens (et autres Gaulois) au nombre de 60 000 se portent au-devant de l'armée romaine et tentent en vain d'investir le camp romain, ils sont repoussés et pour la plupart tués. L'année suivante, pourtant, les Nerviens reprennent les armes, avec les Atuatuques et les Ménapiens, César marche à nouveau vers leur territoire et le dévaste une nouvelle fois, s'emparant du bétail, faisant de nombreux prisonniers, et prenant des otages, il les force une nouvelle fois à la soumission. Une dernière mention est faite des Nerviens dans la Guerre des Gaules lors de leur contribution de 5 000 hommes à l'armée de secours devant Alésia.

***Les connaissances archéologiques relatives au territoire attribué aux Nerviens avant la conquête : une recherche déjà ancienne***

Comme pour d'autres peuples gaulois, la représentation des Nerviens s'est longtemps appuyée sur l'interprétation des sources littéraires. La recherche archéologique a débuté toutefois dès le XIX<sup>e</sup> siècle. Plusieurs sites fondamentaux sont connus et étudiés comme l'*oppidum* dit alors d'Avesnelles ou le trésor de Frasnes-les-Buissenal (aujourd'hui Frasnes-lez-Anvaing). En revanche, si on exclut, comme on le verra plus bas, le Cambrésis du territoire culturellement attribuable à l'origine aux Nerviens, ce dernier n'a pas encore profité de la multiplication des découvertes qui caractérise l'archéologie préventive contemporaine. Seuls quelques sites d'habitat enclos, datés de la fin de l'Âge du Fer ont été fouillés, mais n'ont pas fait l'objet de publications (Onnaing, Nord, fouilles préalables à l'implantation de l'usine Toyota, Tourpes ou Ladeuze en Hainaut belge). Deux domaines peuvent être toutefois abordés, religieux et militaire, qui sont susceptibles de préciser culturellement et stratégiquement l'identité de ce peuple.

Il faut en effet évoquer les découvertes de trésors ou d'objets remarquables isolés, qui ont fait l'objet de travaux précis ces dernières décennies. Une première caractéristique semble émaner de la localisation des trouvailles, faites souvent à proximité de points d'eau, ce qui atteste d'un culte particulier. Le dépôt le plus fastueux est sans conteste celui de Frasnes-les-Buissenal dont le grand torque évoque de façon brillante le visage d'une divinité majeure du

monde celtique<sup>9</sup>. D'autres sites ont été répertoriés dans une étude antérieure<sup>10</sup>, qui révèlent l'importance de ces rites de dépôt associant parure d'or et monnaies (Pommerœul) ou encore d'immersion d'armes dans un fleuve ou une rivière (épées d'Oudenaarde, de Pommerœul, de Denain). Il faut aussi s'interroger sur la chronologie de ces dépôts : les trésors équivalents trouvés à Thuin (au nombre de trois) ou à Fraire, soit à la périphérie orientale du territoire des Nerviens, et donc en territoire atuatique, sont datés, à partir des monnaies, entre 60 et 50 av. J.-C. (de même que ceux découverts en pays éburon).

En revanche, si on peut évoquer ce type de rite, on ignore encore tout ou presque des coutumes funéraires et on ne peut pas pour l'instant mettre en évidence par exemple le dépôt d'objets du feu (chenet – métallique à l'Âge du Fer –, chaudrons, pinces) dans les tombes, alors que la coutume de dépôt de chenets de terre cuite caractérise les sépultures romaines du territoire attribué aux Nerviens (voir ci-dessous).

Dans le cadre de cet article, il est particulièrement intéressant de s'attarder à l'analyse des moyens de défense des Nerviens, d'autant plus que César, s'il ne mentionne pas le nom de ville nervienne, comme il le fait en revanche pour d'autres peuples belges, fait toutefois allusion aux *oppida* des Nerviens (II, 28). Les remparts des quelques sites fortifiés connus ont fait l'objet de recherches ponctuelles. Trois enceintes (ou quatre probablement) présentent une architecture interne, du type *murus gallicus*. Le plus anciennement identifié se trouve à Flaumont-Waudrechies (anciennement dit d'Avesnelles), à l'est d'Avesnes-sur-Helpe (Nord). Cette forteresse occupe la rive gauche de l'Helpe, sur une superficie d'environ 13 ha<sup>11</sup>. Dans notre coupe de la levée effectuée en 1987 et 1988, les couches les plus anciennes correspondent effectivement à un rempart à poutrage interne consolidé par de longs clous, avec un mur en façade composé de larges moellons non taillés. L'ensemble fut ensuite rechargé par un apport de terre sans structure particulière, si ce

---

9. — V. KRUTA, « L'ornementation du grand torque de Frasnes-les-Buissenal et sa place dans l'art celtique », dans *Les Celtes en France du Nord et en Belgique, VI<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècle avant J.-C.*, Catalogue d'exposition au Musée des Beaux-Arts de Valenciennes, Bruxelles, Éd. Crédit communal, 1990, p. 156-158.

10. — G. LEMAN et E. WARMENBOL, « Dépôts et sites cultuels en contexte "humide" dans les *civitates* des Nerviens et des Atrébates », dans P. BARRAL, A. DAUBIGNEY, C. DUNNING, G. KAENEL et M.-J. ROULIÈRE-LAMBERT (éd.), *L'âge du Fer dans l'arc jurassien et ses marges. Dépôts, lieux sacrés et territorialité à l'âge du Fer. Actes du XXIX<sup>e</sup> colloque international de l'AFEAF, Bienne 5-8 mai 2005*, Besançon, *Annales littéraires*, série Environnement, sociétés et archéologie, 2006, p. 425-432.

11. — D'après les plans anciens, elle se présente sous forme de deux quadrilatères accolés, avec une entrée logée dans l'angle rentrant au point de liaison des deux enceintes. Les destructions causées par une carrière dans sa partie interne, ont occasionné des découvertes de « clous recourbés » identifiés dès 1884.

n'est une palissade, non datée, au sommet<sup>12</sup>. Il est piquant de constater que c'est la même architecture qui a été mise en évidence sur les lieux voisins de Rouveroy et de Lompret (Hainaut belge). Dans le *Castelet* de Rouveroy, les fouilles d'A. Cahen<sup>13</sup> précisent la technique de construction du rempart, à savoir un *murus gallicus* : les emplacements des clous laissent supposer un écartement des madriers transversaux d'environ 1,60 m. Le parement était constitué de larges blocs de grès non équarris, et renforcé par un noyau de pierre. C'est une architecture identique qui a également été mise en évidence à Lompret : l'armature du rempart oriental était constituée de poutres espacés de 1,40 m à 1,60 m, tandis que la partie occidentale n'était faite que d'un mélange de terres et de blocs de calcaire<sup>14</sup>. Dans la vallée de l'Escaut, le rempart d'Estrun a connu un premier état équivalent si on en juge par la découverte de clous caractéristiques<sup>15</sup>. En revanche, à proximité de la probable frontière avec le territoire atatuque, le site de Thuin n'a été découvert qu'en 1980. Le mode de construction de l'enceinte et les découvertes fortuites qui ont attiré l'attention sur cet emplacement n'ont rien à voir avec les lieux évoqués ci-dessus. En effet, le rempart qui connut un premier état au Néolithique présente un front de bois renforcé intérieurement de blocs de poudingue. Trois trésors ont été découverts ainsi que deux concentrations de balles de fronde en plomb utilisées par l'armée romaine à la fin de la République. Ces faits associés à d'autres trouvailles, monnaies, outils, laissent croire à un siège mené par l'armée romaine qui pourrait évoquer soit les assauts du Camp de Cicéron, ou plus vraisemblablement en raison du lieu de découvertes, c'est-à-dire à l'extérieur, le siège de l'*oppidum* des Atuatuques, même si cela ne correspond pas à la localisation que l'historiographie attribue traditionnellement à ce site<sup>16</sup>. On attend désormais beaucoup des fouilles en cours par l'Université Libre de Bruxelles<sup>17</sup>. En résumé, dans les forteresses attribuées au territoire nervien, le mode de construction des enceintes est constant : il s'agit toujours (à l'exception donc du site de Thuin) d'un *murus gallicus*.

12. — Y. CABUY, G. LEMAN-DELERIVE, S. LOURDEAUX, N. MEES, O. NILLESSE et J.-Cl. ROUTIER, « Fouilles et découvertes récentes de l'Âge du Fer dans le département du Nord », *Revue du Nord-Archéologie*, t. 72, 1990, p. 7-28.

13. — A. CAHEN-DELHAYE, « Découverte d'un *murus gallicus* à Rouveroy », *Conspectus MCMLXXXI, Archeologia Belgica*, 247, 1982, p. 55-59.

14. — I. JADIN et A. CAHEN-DELHAYE, « Lompret (Chimay, Ht) : fortification gauloise », *Archéologie*, 2, 1982, p. 126-128.

15. — P. LEMAN et G. LEMAN-DELERIVE, « Éstrun-sur-Escaut : retranchement gaulois et forteresse carolingienne », dans M. LODEWIJKX (éd.), *Archaeological and Historical Aspects of West-European Societies, Album Amicorum A. Van Doorselaer, Acta Archaeologica Lovaniensia, Monographiae*, 8, 1996, p. 77-86.

16. — N. ROYMANS, G. CREEMERS et S. SCHEERS, *Late Iron Age Gold Hoards from the Low Countries and the Caesarian Conquest of Northern Gaul*, Amsterdam/Tongerren, 2012 (Amsterdam Archaeological Studies 18, Atuatuca III).

17. — N. PARIDAENS, « L'oppidum du "Bois du Grand Bon Dieu" à Thuin : résultats des recherches 2018-2019 », *LUNULA. Archaeologia protohistorica*, 28, 2020, p. 145-148.



Une autre observation mérite d'être soulignée : les sites fortifiés se localisent tous dans la zone médiane qui apparaît comme la plus importante du territoire. L'occupation intérieure est inconnue, soit parce que le site a été détruit, soit parce qu'elle n'a pas été l'objet de recherches. À l'inverse des sites fouillés chez les Suessions ou les Rèmes, la trace d'un habitat groupé, voire d'un début d'urbanisation à l'intérieur des fortifications, n'a jamais été mise en évidence jusqu'ici. Une fonction de refuge temporaire pourrait être envisagée.

## **Le territoire**

### *Avant la guerre*

Le territoire des tribus celtes est difficile à appréhender. Certains admettent une stricte continuité avec la période romaine, ce qui implique que les *ciuitates* romaines, restituées principalement à partir des diocèses médiévaux, circonscrivent le territoire de ces populations. Au contraire, d'autres pensent que les Celtes ne s'identifient pas à un territoire, mais à des regroupements de clans et de lignages, ayant des pratiques sociales, religieuses, productives et de consommations communes. Ces tribus ou clans occupent toutefois des espaces géographiques que l'on peut tenter d'entrevoir.

Même si nous ne croyons pas en une stricte continuité entre les territoires celtes et romains, il paraît évident qu'une continuité lâche devait exister puisque que les *ciuitates* romaines portent des noms de tribus cités par César. Celui-ci localise les peuples de manière relative. Par les jeux d'alliance et les déplacements des légions, il semble, dans ses commentaires de la Guerre des Gaules, que les Atrébates et les Viromanduels occupent les territoires limitrophes des Nerviens à l'ouest et au sud (*B.G.* II, 16), bien que « les Ambiens les avaient pour voisins » (*B.G.* II, 15) ; les Atuatuques et les Éburons, quant à eux, se trouvent à l'est des Nerviens (*B.G.*, V, 38-39). Le Sabis, rivière sur laquelle eut lieu la bataille de 57, doit se trouver aux marches de leur territoire ; confondue avec la Sambre, cette rivière doit donc bien être identifiée à la Selle (*B.G.*, II, 16) comme cela a été signalé plus haut.

Un autre moyen pourrait permettre de mieux circonscrire l'espace occupé par les Nerviens ; il s'agit de la répartition et de la densité des monnaies qu'on leur attribue. Ce raisonnement est quelque peu circulaire, car les monnaies classées typologiquement et cartographiées, sont attribuées à un peuple non par des critères intrinsèques, mais par la convergence de leur répartition avec la *ciuitas* antique. Il faut toutefois indiquer que les noms Vercio ou Varticeo donnés par des monnaies (Scheers 145 et 190, II) peuvent être rapprochés de celui du chef Vertico, « homme de bonne naissance » cité par César (*B.G.*, V, 45).



L'argumentaire et l'application de cette démarche cartographique ont été développés ailleurs<sup>18</sup>. Dans le cas des Nerviens, nous pouvons indiquer que l'aire de circulation principale de leurs monnaies, qu'elles soient en or, en bronze ou en potin, correspond globalement au Hainaut et exclut le Cambrésis et le Plateau brabançon (fig. 1).

La restitution de la *ciuitas* romaine reste aussi un exercice hypothétique, car reposant sur la continuité entre les territoires antiques et les diocèses médiévaux. De manière régressive, la cartographie des lieux *in pago* mentionnés au haut Moyen Âge ou des paroisses du XIV<sup>e</sup> siècle fait apparaître l'étendue des diocèses, et par là même des *ciuitates*. Le diocèse de Cambrai au XIV<sup>e</sup> siècle couvre, outre le Hainaut, le Cambrésis, le Brabant, ainsi que la région d'Anvers. L'appartenance de cette dernière à l'une ou l'autre *ciuitas* est cependant discutée.

La documentation antique, quant à elle, se borne à deux données ponctuelles qui ne contredisent pas l'hypothèse proposée : un toponyme issu de *finis* se situe à la frontière méridionale, avec la *ciuitas* des Viromandueus, une borne milliaire localisée par rapport à Bavay fut découverte à Péronne-lez-Binche<sup>19</sup>, à l'intérieur du territoire délimité.

### ***Territoire et résilience : une cité intégrée à l'Imperium Romanum***

La création de la *ciuitas* participe à la résilience des Nerviens. La tribu occupe un espace réduit, s'étendant sur le Hainaut. Après la Guerre des Gaules et les défaites qu'ils ont subies, le territoire et le statut attribués aux Nerviens apparaissent cependant pour l'un, accru, pour l'autre, privilégié.

Les territoires assignés aux Nerviens et les populations qui les occupaient constituent un apport significatif. Le Cambrésis, en particulier, situé en deçà du Sabis, comprend des plateaux limoneux fertiles, drainés par l'Escaut. L'occupation agricole y est dense pendant la période romaine, comme l'ont démontré des prospections systématiques et des fouilles de grandes ampleurs réalisées sur les emprises du « Canal Seine-Nord Europe » ou la « Base Aérienne 103 »<sup>20</sup>. Les *uillae* romaines sont nombreuses et atteignent souvent une taille importante. Le Cambrésis a livré également des ensembles funéraires remarquables que l'on examinera par la suite.

18. — X. DERU, « Cadre géographique du territoire des Nerviens », *Revue du Nord-Archéologie*, 91 (383), 2009, p. 181-201. X. DERU, R. AUVERTIN, « From Celtic Territories to Roman *Ciuitates* », dans *Impact of Empire*, Mainz, en préparation.

19. — *ILB*, 136 et pl. XXVI (*AE*, 1986, 205). La borne est conservée au Musée royal de Mariemont (Belgique).

20. — X. DERU, « L'occupation du Cambrésis à la période romaine. Résultats des campagnes de prospections systématiques », *Revue du Nord-Archéologie*, t. 94, 398, 2012, p. 121-141.

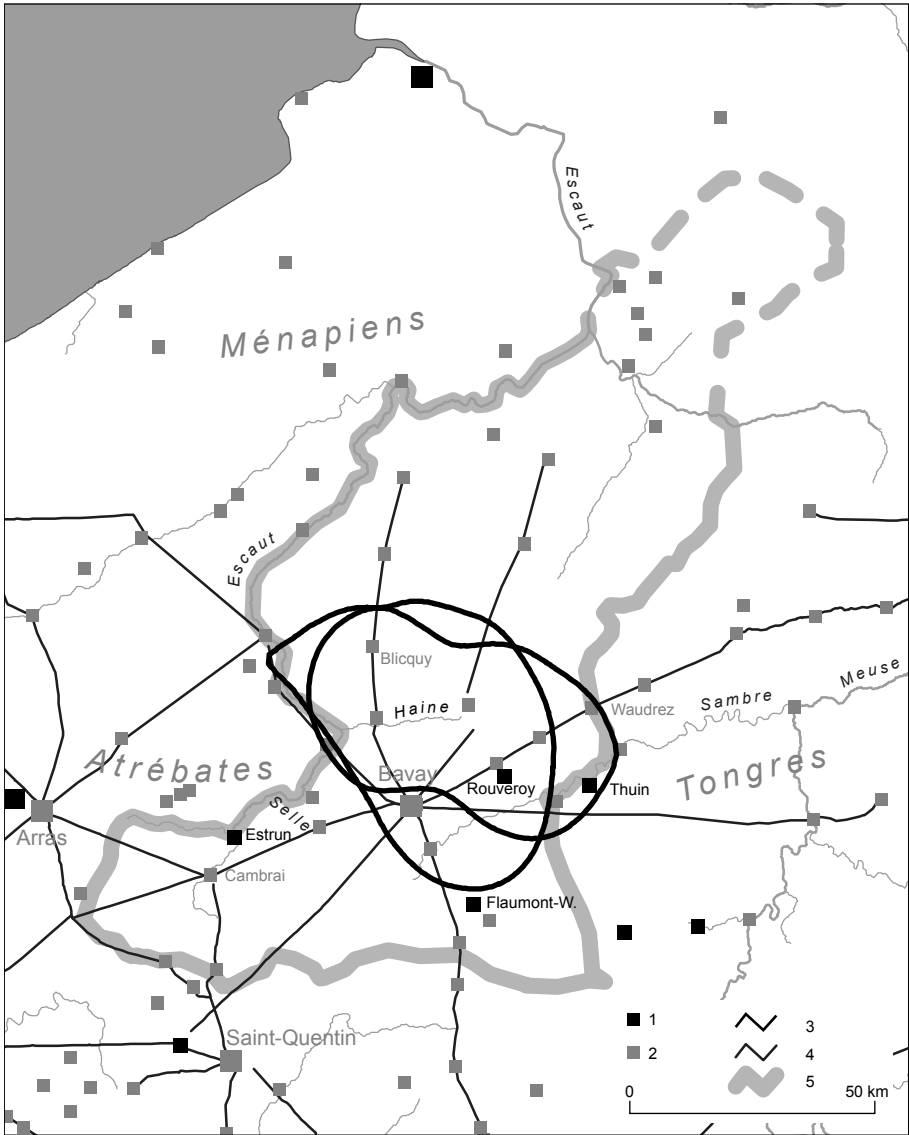


FIG. 1. — *Le territoire des Nerviens.*

1. *Oppidum* gaulois ;
2. Agglomération romaine ;
3. Aire de densité des monnaies de Vercio et au rameau ;
4. Voie romaine ;
5. Limite de la *ciuitas*.

Le découpage d'un espace civique réalisé par César a été complété par Auguste aboutissant au choix de chefs-lieux, espaces propices au développement du modèle et des idéaux de vie civique du monde romain, et souvent bâtis sur un modèle romain. La création d'une capitale, *Bagacum* procède de cela ; il s'agit d'une incitation à entrer dans le processus d'urbanisation. C'est d'autant plus le cas pour les Nerviens qu'ils occupent une zone où, à l'époque gauloise, n'avait pas encore été esquissée de véritable ville. Ainsi se constitua la *ciuitas Neruiorum* autour de son chef-lieu, Bavay-*Bagacum*, fondée dans les années 20-10 av. J.-C. au centre d'un nœud routier majeur de la Gaule septentrionale. La cité, pérégrine, s'organisa selon ses choix propres, et reçut le statut de *ciuitas libera*, qui comportait sans doute des avantages fiscaux. Tite-Live (*Per.* 141) nous informe que deux chefs militaires nerviens faisaient partie des « *primores* » de leur peuple. Il leur attribue le grade de « tribuns », mais on ne sait pas exactement s'ils étaient réellement des chevaliers romains. Il en ressort que si l'écrasement des Nerviens a bien été dommageable pour la population, cela n'a pas conduit comme l'écrivait César à un anéantissement presque total de la population.

Rome confia le pouvoir aux élites qui lui étaient favorables, leur laissant une grande latitude d'organisation. En récompense de leur ralliement, ces familles de notables reçurent la citoyenneté romaine et le point d'orgue doit se situer en 12 av. J.-C. quand les délégués de toutes les cités furent conviés à se réunir à Condate pour l'inauguration de l'Autel de Lyon, centre fédéral du culte de Rome et d'Auguste, mis en place par Drusus. L'inscription gravée sur un autel<sup>21</sup> nous apprend qu'une réception officielle fut organisée (entre 4 et 11 ap. J.-C.), pour solenniser l'*aduentus* de Tibère alors général d'Empire qui dirigea une série de campagnes sur le Rhin, et futur empereur (14-37 ap. J.-C.).

### **La cité des Nerviens : une reconstruction ?**

Que l'origine germanique attribuée aux Nerviens soit réelle ou fictive, le caractère martial qu'elle sous-tend dans l'Antiquité a certainement été renforcé par Rome afin, comme nous venons de le voir, de créer un réservoir d'auxiliaires<sup>22</sup>.

### ***Une nouvelle élite qui émerge***

Les cadres dirigeants de la cité ont probablement reçu précocement la citoyenneté romaine, ce qui expliquerait le nombre important de *Iulii*. On

21. — *CIL*, XIII, 3570. Tibère, général au service de l'empereur puis héritier désigné, fut amené à réaliser plusieurs campagnes (en 4, en 5, en 10, en 11 et en 12) en Germanie, qu'il connaissait bien pour y avoir déjà combattu auparavant avec son frère Drusus.

22. — N. ROYMANS, *Ethnic Identity and Imperial Power. The Batavians in the Early Roman Empire*, Amsterdam, 2004 (Amsterdam Archaeological Studies).

ignore l'évolution du statut de la cité. Les Nerviens de l'Empire ont laissé assez peu de traces de leurs activités politiques. Toutefois, on constate une augmentation du nombre de citoyens romains qui invite à penser que Claude a probablement octroyé à l'ensemble des *Tres Galliae* le droit latin. Ce droit collectif donnait aux populations des territoires et cités qui en disposaient les droits civils du citoyen romain, c'est-à-dire le droit de mariage (*conubium*) – et donc de transmission aux enfants légitimes –, et le droit de commerce et d'action en justice (*commercium*). L'accélération de l'intégration se marquait aussi par l'octroi de la citoyenneté romaine en fin d'activité pour tous les notables ayant exercé une fonction politique et leur famille. Un changement est alors envisageable dans le mode de fonctionnement de la cité, copiant les règles romaines comme modèle pour ses institutions. Ainsi, les Gaulois avaient souvent à leur tête un chef unique, qu'ils remplacèrent alors la plupart du temps par un collège de deux magistrats supérieurs : les duumvirs. On a pour la cité des Nerviens la confirmation de l'existence de cette fonction avec la mention nominative de deux duumvirs (sans doute pas à la même époque) Tib. Iulius Tiberinus<sup>23</sup> et C. Serenius Quartus<sup>24</sup>. Le premier est connu par une plaque de bronze qui avait probablement été scellée dans la base d'un portrait du magistrat en question et offert par son licteur (fig. 2) ; l'autre est honoré par son affranchi, Priuatus.

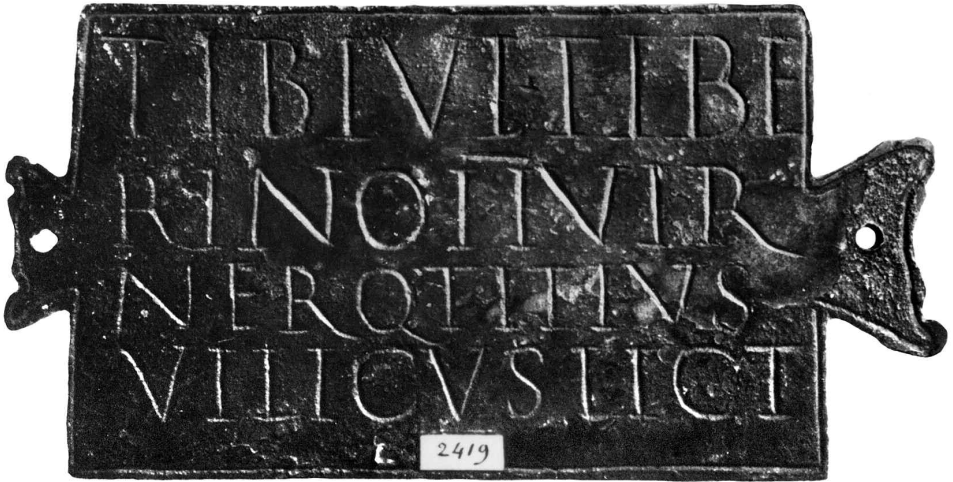


FIG. 2. — Inscription en l'honneur de Tib. Iulius Tiberinus (Bavay, CIL XIII, 3572).  
Cabinet des monnaies, des médailles et des antique, Paris, n° 2419.

23. — CIL, XIII, 3572, Bavay : *Tib(erio) Iul(io) Tibe(rino), duumvir(o) / Ner(uiorum), Q(uitus) Titius / Vilicus, lic(or)*. « À Tiberius Iulius Tiberinus, duumvir des Nerviens, Quintus Titius Vilicus, licteur ».

24. — AE, 1997, 1141 (CAG 59-1, p. 383), Saint-Hilaire-sur-Helpe : *C(aio) Serenio / Quarto, Iluiro, / Priuatus lib(ertus)*. « Au duumvir C. Serenius Quartus, Priuatus, son affranchi ».

### *Les soldats nerviens dans l'armée romaine*

Des unités de Nerviens ont été levées comme l'indiquent le récit de Tacite, d'une part, et les occurrences épigraphiques, d'autre part. On est étonné de voir que l'on est sûr de l'existence de six cohortes de Nerviens<sup>25</sup> mais, qu'en proportion, les membres de ces unités ont laissé individuellement peu de traces épigraphiques.

Dans l'encadrement de l'armée romaine, nous avons la mention de deux tribuns militaires dans les troupes de Drusus, Auetius et Chumstinctus, en 10 av. J.-C. (Tite-Live, *Per.*, 141). Ensuite, après le suicide de Néron, Vitellius recrute, selon Tacite (*Hist.*, 4, 15, 9 et 33), des cohortes de Nerviens et de Tongres pour lutter contre le Batave Ciuilis. Les Nerviens font d'ailleurs preuve de maladresse en mettant la cavalerie à découvert et on les soupçonne même de trahison (*Hist.*, 4, 33, 5), tant les combats sont rudes.

Même si les soldats prennent souvent leur retraite à proximité du dernier lieu de cantonnement, certains sont peut-être revenus dans leur cité natale<sup>26</sup>. Il y a en effet un certain nombre de tombes de soldats qui ont été repérées, dans la sablière Lenglet à l'ouest du *forum* de Bavay en 1925-1926<sup>27</sup>. Il est aussi fort possible, par exemple, que la tombe découverte à Oisy-le-Verger en 2009, lors d'un diagnostic lié au projet Canal Seine-Nord Europe, ait livré les restes d'un tel soldat. On a, en effet, identifié dans une tombe « aristocratique » du début de l'époque augustéenne un *umbo* de bouclier<sup>28</sup>.

---

25. — G. DRIoux (chanoine), « Les Nerviens dans l'armée romaine », *Revue des Études Anciennes*, 48, 1946, p. 80-90.

26. — TITE-LIVE, *Per.* 141, évoque la présence de deux *tribuni ex ciuitate Neruiorum*, Auetius et Chumstinctus, en 12-9 av. J.-C. Il y a six cohortes de Nerviens attestées : voir R. DELMAIRE, « Indigènes et Romains en Gaule du Nord. Onomastique et statut social d'après les inscriptions », *Terres du Nord, Carrefour de l'Europe, Historiens et Géographes*, 331, mars-avril 1991, p. 214-215 ; M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, « Onomastique et romanisation : éléments d'une comparaison entre les provinces de Gaule Belgique et de Germanie inférieure », dans M. DONDIN-PAYRE et RAEPSAET-CHARLIER (éd.), *Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire*, Bruxelles, 2001, p. 429-431 ; M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, « L'onomastique des Nerviens », dans J. DESMULLIEZ et Chr. HOËT-VAN CAUWENBERGHE (éd.), *Le monde romain à travers l'épigraphie : méthodes et pratiques, Actes du XXIV<sup>e</sup> colloque international d'Halma (Lille, 8-10 novembre 2001)*, Lille, 2005, p. 95-131 ; M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, « L'organisation de la province », dans L. PIÉTRI (dir.), *Topographie chrétienne des cités de la Gaule, XIV, Province ecclésiastique de Reims (Belgica Secunda)*, Paris, De Boccard, 2006, p. 13-14.

27. — Voir R. DELMAIRE, « Permanences et changements des chefs-lieux de cités au Bas-Empire : l'exemple du nord-ouest de la Gaule Belgique », *Capitales éphémères (Tours, 6-8 mai 2003)*, Tours, 2004, p. 47.

28. — Th. MARCY, « Oisy-le-Verger. Le Pont d'Épinoy », *SRA Nord-Pas-de-Calais. Bilan scientifique*, 15, 2010, p. 174-175.

Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier a repéré un certain nombre de Nerviens engagés dans l'armée<sup>29</sup>. L'un d'entre eux, dont le nom a disparu, figure dans la liste des soldats inscrits sur le trophée d'Adamklissi en Roumanie<sup>30</sup>. Cette occurrence atteste la participation de soldats nerviens aux guerres daciques qui débutèrent à la fin du I<sup>er</sup> siècle et aboutirent à la victoire de Trajan (le trophée lui-même a été érigé en 101-102 ap. J.-C.)<sup>31</sup>.

On pourrait aussi identifier l'auteur d'une dédicace religieuse d'un soldat de la I<sup>re</sup> cohorte des Nerviens comme un Nervien. La pierre était peut-être la base d'une statue à Hercule; elle a été trouvée dans le fort de Caer Gai (Llanuwchllyn, Gwynedd), au Pays de Galles, dans la vallée de la Dee, dont on a des traces d'occupation avérée entre 75 et 130 ap. J.-C. Cette inscription révèle un soldat de la I<sup>re</sup> cohorte des Nerviens, un Iulius, dont le nom suscite des débats. L'inscription est endommagée; la pierre a été coupée et réutilisée pour marquer l'emplacement d'une tombe et la deuxième ligne pose des problèmes de lecture. On lit deux lignes, *RIB*, 418 (datée entre 43 à 410 ap. J.-C.): *IVLIVS GAVERONIS F / FE MIL CHO I NER*, soit *Iulius Gaueronis f(iilius) / fe( ?) mil(es) c(o)ho(rtis) I Ner(uiorum)*. Le patronyme *Gauero* est inconnu mais, comme l'a souligné Éric Birley<sup>32</sup>, les noms ayant un suffixe en -o sont caractéristiques de l'onomastique germanique, et fréquents en Gaule Belgique et en Germanie Inférieure. À Bavay, on trouve les noms *Gauerius*<sup>33</sup> ou *Gauernis*<sup>34</sup>. Ce nom semble donc en étroite relation avec la Gaule Belgique et la Germanie inférieure, ce qui confirme que l'on pourrait bien avoir affaire à un Nervien. En outre, cette inscription pourrait, en conséquence, être placée à une date relativement haute. Dans une cohorte d'auxi-

29. — M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, « Aspects de l'onomastique en Gaule Belgique », *Cahiers du centre G. Glotz*, 6, 1995, p. 207-226; EAD., *op. cit.*, 2005; M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, « Citoyenneté et nomenclature. L'exemple de la Gaule du Nord », dans F. HURLET dir., *Rome et l'Occident (I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.-I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.). Gouverner l'Empire*, Rennes, 2009, p. 359-382; M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, « Les noms germaniques: adaptation et latinisation de l'onomastique en Gaule Belgique et en Germanie inférieure », dans M. DONDIN-PAYRE (dir.), *Les noms de personnes dans l'Empire romain, Transformations, adaptation, évolution*, Bordeaux, 2011, p. 203-234.

30. — *CIL*, III, 14214.

31. — M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, *op. cit.*, 2011.

32. — É. BIRLEY, « Roman Garrisons in Wales », *Archaeologia Cambrensis*, 102, 1952-1953, p. 9-19, partic. p. 15.

33. — Bavay, *AE*, 2000, 977: *Sincorio, / Crispi fili, / Carapantho, / fac(iendum) cur(auit) / Gamaco Craucilli filius / scibit (pour scripsit) vacat Gauerius la(picida)*. « Gamaco, fils de Craucillus, a fait faire (ce tombeau) pour Sincorius Carapanthus, fils de Crispus. Le lapicide Gauerius l'a inscrit. ». Selon M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, « Recherches archéologiques à Bavay », *Revue du Nord-Archéologie*, 82 (338), 2000, p. 107, il s'agirait d'un nom d'origine germanique.

34. — Bavay, *CAG* 59-2, p. 144: *D(is) M(anibus) / Abacio / Gauernis / fil(io) // D(is) M(anibus) / Dediccae, / Caracilli / filia // D(is) M(anibus) / Suhetio, / Cruponis fil(io)*. « Aux dieux Mânes d'Abacius, fils de Gauernis. // Aux dieux Mânes de Dedicca, fille de Caracillus. // Aux dieux Mânes de Suhetius, fils de Crupo. ». Datation: II<sup>e</sup>-début III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.



liaires, on s'attend le plus fréquemment à la présence d'un pérégrin, ce qui explique que le FE de la deuxième ligne ait été lu *fe(cit)*<sup>35</sup>.

Par ailleurs, on repère deux Nerviens, citoyens romains, dans la légion, grâce à leurs épitaphes. L'un, dont le nom a disparu en raison de l'état de la pierre, était présent sur le Rhin au II<sup>e</sup> siècle, en activité dans la XXX<sup>a</sup> *legio Vlpia*<sup>36</sup> et l'autre avait sa tombe à Angers / *Iuliomagus*; il s'agit d'un dénommé Melius Geruinius, *Neruinus*, centurion de la I<sup>a</sup> *legio Minerua*, qui devait lui aussi avoir servi sur le Rhin, à Bonn<sup>37</sup>.

En outre, il est probable qu'il existait au moins six cohortes de soldats auxiliaires nerviens<sup>38</sup>. Ces unités ont servi en Bretagne. Parmi les traces les plus anciennes de ces troupes, on compte le diplôme de Flémalle découvert en 1880. L'original en question se présentait sous la forme d'une constitution de Trajan datée après le 28 janvier 98 ap. J.-C. et avant l'automne 99 ap. J.-C. (titre de *pater patriae* attribué à Trajan) qui marquait la démobilisation de soldats auxiliaires en poste en Bretagne romaine, ayant accompli les 25 ans de service. Parmi les six cohortes, dont les noms sont gravés sur cet exemplaire, figure la II<sup>e</sup> cohorte des Nerviens. Il est possible que le bénéficiaire de ce diplôme ait été un pérégrin de la cité des Tongres, recruté 25 ans plus tôt, ce qui ferait de lui l'un des soldats rassemblés en 71 ap. J.-C. par Q. Petilius Cerialis, commandant du district de Germanie inférieure envoyé alors en qualité de gouverneur de la Bretagne<sup>39</sup>. Cette unité, la II<sup>e</sup> cohorte des Nerviens, est attestée à *Vindolanda* au cours du II<sup>e</sup> siècle par une estampille sur tuile, C(*ohors*) II NE[*ru(iorum)*]<sup>40</sup> et par une inscription qui mentionnait un préfet de cette unité: [...]/ [...]*Jius V[...]* *praefect[us]* / *coh(ortis) II Neruiorum*<sup>41</sup>. Il apparaît, bien sûr, comme pour tout corps militaire portant un nom ethnique, que plus on avance dans le temps, moins il ait été réellement composé d'hommes appartenant à l'ethnie initiale, les pertes étant compensées au fur et à mesure sur place.

35. — D'autres propositions ont été faites: Fe(lix) qui en ferait un citoyen romain (hypothèse de Mowat en 1885) ou encore une fonction *fe(rarrius faber)* ou *fe(rentarius)*, renvoyant à un artisan du fer ou à un soldat légèrement équipé. Il semble plus raisonnable de s'en tenir à la lecture *fe(cit)*.

36. — IKöln, 233: [...]*Jorio A[...]* / [...]*leg(ionis) X]XX Vlp(iae) sc[...]* / [...]*Nerui h(eres) f(aciendum) [c(urauit)]*.

37. — CIL, XIII, 3088 (CAG 49, p. 108): *D(is) M(anibus) et memoria[e] / aeternae I(NVINTARV-SER) / coniugis pientissima[e] / Melius Geruinius MLT(?) / Neruinus(?), centurio / leg(ionis) [I] M(ineruiae?) P(iae) F(idelis) / f(aciendum) c(urauit)*. Voir O. RICHIER, *Centuriones ad Rhenum. Les centurions légionnaires des armées du Rhin*, Paris, 2004, p. 347-348 n° 294.

38. — M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, *op. cit.*, 2006, p. 13-14.

39. — Sur ce gouverneur, voir PIR<sup>2</sup>, P, 260; A. BIRLEY, *The Roman Government of Britain*, Oxford, 2005, p. 62-68 n° 9.

40. — AE, 2010, 797.

41. — AE, 2010, 791. Il s'agit d'un autel en grès jaune comportant des reliefs.



## *Les pratiques funéraires*

### *Une réalité diversifiée*

Dans le monde civil, à l'intérieur de la *ciuitas*, la résilience de l'identité nervienne se perçoit dans les monuments funéraires, aussi bien pour l'élite que pour le peuple.

Les tombes fouillées chez les Nerviens abritent les restes du défunt brûlé sur un bûcher séparé de la tombe, à la différence d'autres régions. Le mobilier qui accompagne le mort rassemble quelques objets personnels et principalement des pièces de vaisselle. Au I<sup>er</sup> siècle, il ne se distingue pas de ceux des maisonnées ; au II<sup>e</sup> siècle, il prend un caractère particulier, qui peut témoigner de la recréation d'une identité au travers des pratiques funéraires et des liens sociaux que ces dernières resserrent.

En effet, au II<sup>e</sup> siècle pris largement, quatre classes de monuments funéraires peuvent être distinguées. La première rassemble le plus grand nombre, il s'agit des tombes les plus simples, en fosse, dont le mobilier est trop réduit pour apporter une information complexe. La deuxième rassemble des tombes souvent mêlées aux précédentes, mais dont la dotation est plus volumineuse et qui présente les caractéristiques que l'on veut développer ici. Souvent, déjà attribuées à une élite, les tombes de la troisième classe correspondent à des hypogées, à l'intérieur desquels est disposée une panoplie d'objets semblables à ceux de la classe 2. Enfin, la quatrième classe est constituée par des monuments en pierre.

### *Le culte du foyer*

Des tombes des classes 2 et 3, réparties dans la *ciuitas* des Nerviens, ont livré des chenets miniatures, ce que, dès l'après-guerre, G. Faider-Feytmans<sup>42</sup> a associé au culte du foyer. En effet, dans le contexte domestique, les chenets en fer ou en terre cuite, sont des objets d'assez grande taille, servant à soutenir les bûches dans le foyer ; il va sans dire que les chenets de quelques centimètres à peine, retrouvés dans les tombes, n'en constituent qu'une évocation symbolique<sup>43</sup>.

À l'Âge du Fer, les grands chenets retrouvés dans les tombes sont des marqueurs de l'élite et les tombes du Cambrésis, de l'Artois ou de Picardie en

42. — G. FAIRE-FEYTMANS, « Chenets gaulois trouvés dans le Hainaut », *L'Antiquité Classique*, 17, 1, 1948, p. 175-182.

43. — W. DE CLERCQ, « Figuration et symbolique du chenet dans le monde des vivants et des morts du Nord-Ouest de la Gaule (ca 250 av. J.-C. - 275 ap. J.-C.). Un aspect particulier de la culture matérielle indigène à travers la romanisation », dans *Feux des morts, foyers des vivants. Les rites et symboles du feu dans les tombes de l'Âge du Fer et de l'époque romaine*, Villeneuve-d'Ascq, 2007, p. 191-208 (*Revue du Nord*, collection Archéologie, hors série, 11).

contiennent, alors que le Hainaut, à cette époque, en est dépourvu. Au II<sup>e</sup> siècle de notre ère, c'est, au contraire, le Hainaut et le Cambrésis, à l'intérieur de la *ciuitas* des Nerviens, qui livrent les tombes dotées des petits éléments en terre cuite. À ces chenets miniatures, d'autres objets peuvent être associés : des grils, des trépieds en fer ou miniature en terre cuite, des chaudrons en céramique de petite taille.

À Bavay, Onnaing, Blicquy, les tombes en fosse bien fournies comprennent ces éléments, ainsi que, comme ailleurs, de la vaisselle, des éléments de toilette (miroir, patère cruche) ou des éléments spécifiques aux traditions funéraires romaines, comme le dépôt de fioles à parfum, une lampe ou une monnaie (fig. 3)<sup>44</sup>.

### *Les hypogées*

Le même mobilier se trouve dans les tombes à hypogées. Ces structures, encore inconnues il y a vingt ans, ont maintenant été retrouvées à plusieurs endroits : Cambrai, Fontaine-Notre-Dame, Saultain, Marquion, Douchy, etc.<sup>45</sup>. Bien que les monographies manquent encore, il semble que dans plusieurs cas des éléments en fer ont été déposés à la place de leur succédané en terre.

Les structures même de ces chambres funéraires sont encore mal caractérisées. On peut néanmoins indiquer qu'elles sont aménagées profondément dans le limon, quelquefois munies de niches, qu'elles sont creusées à partir d'un escalier simplement taillé dans le substrat, et qu'elles sont peut-être restées accessibles après le dépôt funéraire (fig. 4). Aujourd'hui, cette forme même de sépulture semble caractéristique de la *ciuitas* des Nerviens ; en effet, la *ciuitas* des Atrébates, située à l'ouest, a livré plusieurs hypogées (Cantin, Bruay, etc.)<sup>46</sup>, mais ceux-ci sont construits à l'aide de grosses dalles de pierres et la *ciuitas* des Tongres, se trouvant à l'est, présente, quant à elle, des chambres funéraires totalement recouvertes d'un *tumulus*<sup>47</sup>.

Par ces monuments et leur mobilier, nous avons le témoignage qu'une classe aisée s'est créée une nouvelle identité, partageant d'une part avec

44. — F. LORIDANT et X. DERU, *La Nécropole de Bavay, « Les Faches les Prés Aulnoys »*, Villeneuve-d'Ascq, 2009, 259 p. (Revue du Nord, collection Archéologie, hors série, 13).

45. — Voir sur Marquion, Cl. BARBET, B. UNTEREINER, « Des tombes monumentales enfouies en territoire nervien à Marquion/Sauchy-Lestrée (Pas-de-Calais) », dans *Rome en pays nervien*, 2016, p. 170-179 ; voir P. HERBIN, N. SOUPART, « Le monde des morts dans la partie méridionale de la cité des Nerviens », dans *Rome en pays nervien* 2016, p. 157-169.

46. — On en trouve également en territoire atrébate à Bruay-la-Buissière, voir N. SOUPART, L. DUVETTE, C. CHAIDRON, G. LAPERLE, « Les tombeaux gallo-romains à chambre hypogée de Bruay-la-Buissière "Rue du Chemin Vert" », *Revue du Nord-Archéologie*, t. 90, 378, 2008, p. 31-52.

47. — Cl. MASSART, *Les tumulus gallo-romains de Hesbaye (cité des Tongres). La représentation funéraire des élites*, Tongres, 2015, 246 p. (Atuatuca, 6).

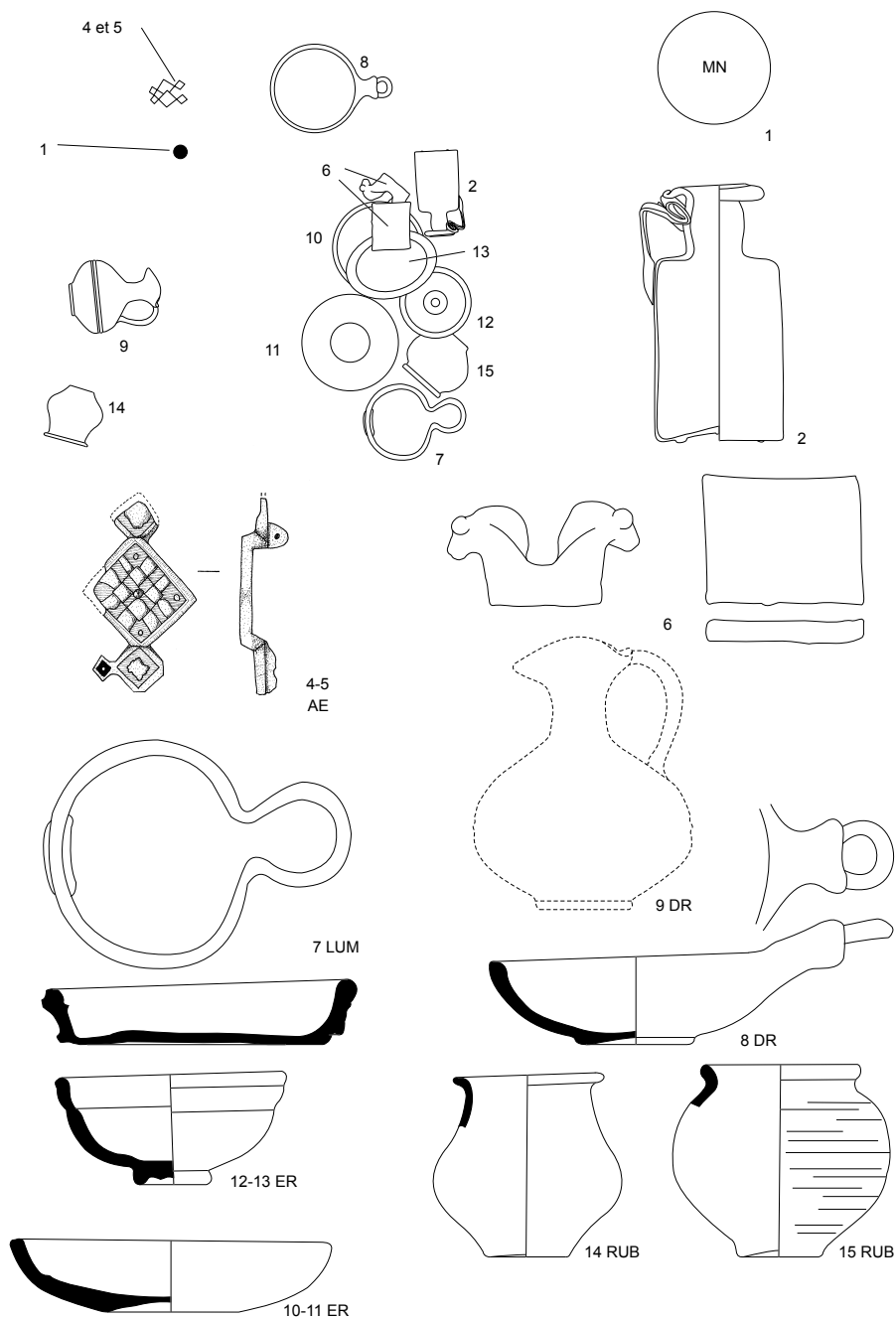


FIG. 3. — *Bavay, la nécropole de La Fache les Prés Aulnoy, Tombe 7/53.*  
Loridant, Deru 2009.

1. Monnaie ; 2. Verrerie ; 4-5. Fibules ; 6. Chenet et sole de foyer miniatures ; 7. Lampe ouverte ; 8-9. Patène et cruche ; 10-15. Vaisselle.



FIG. 4. — Cambrai, Route de Crèvecoeur, Hypogée. Chambre intérieure et restitution.

© Fr. Loridant, Chr. Louvion.

d'autres la référence celtique et donc ancienne au culte du foyer et se distinguant d'autre part socialement par un monument particulier.

#### *Les monuments à ovoïdes*

Les découvertes réalisées au cours des dix dernières années à Cambrai, Marquion, Iwuy, Saultain... ont confirmé l'originalité de certaines pratiques funéraires des Nerviens, notamment les tombes à chambres hypogée contenant des assemblages de matériel caractéristique. Si pour ces hypogées, comme pour la plupart des sépultures les plus modestes, la matérialisation de la sépulture en surface a longtemps été ignorée en raison des remplois des pierres tombales dans le *castrum* tardif. En prenant en compte le monument de Iulia Felicula, une étude récente<sup>48</sup> a permis de montrer que l'ovoïde (flamme ou pomme de pin) qui le surmontait était en réalité un modèle adapté par les habitants à partir des exemples romains. En effet, les Nerviens ont participé au mouvement typiquement romain de l'adoption dans leurs usages funéraires de blocs de pierre portant des épitaphes. Ils ont opté pour la grande majorité de leurs monuments pour un type original, qui leur était propre : la stèle de marbre noir, difficile à travailler. Celle-ci comporte une épitaphe suc-

48. — *CIL*, XIII, 3576; P. THOLLARD, avec la coll. de J.-Cl. CARMELEZ et P. LEMAN P., *Bavay antique*, Guide archéologique de France n° 34, Paris, 1996, p. 34; *CAG* 59-2, p. 85 et 88. Voir l'étude complète de Chr. HOËT-VAN CAUWENBERGHE et Chr. LOUVION, « Les monuments funéraires des Nerviens : épitaphes sur marbre noir et examen des supports de mémoire », *Revue du Nord-Archéologie*, t. 99, 423, 2017, p. 9-38.



FIG. 5. — Notre proposition du monument de Iulia Felicula (à droite) et du monument pour Abacius, Dedicca et Suhetius (à gauche).

© Aquarelle de C. Louvion, Département du Nord.

cincte, mais mise en valeur de façon originale par le travail du support. Cette pierre ne pouvant être sculptée avec précision, est pictée, recouverte d'enduit, de peinture (rouge pour les lettres ressortant sur le fond noir), le tout surmonté d'ovoïdes, souvent multiples, figurant très probablement des pommes de pin (ou des flammes, la peinture devait faire la différence), en nombre déterminé selon les défunts, dont il fallait célébrer la mémoire. De ces appendices parfois creusés en leur sommet pouvait monter une fumée odorante et on percevait une lueur sur le monument, ravivant le souvenir des défunts, afin de leur rendre hommage.

### Conclusion

Les Nerviens font preuve une belle résilience, celle d'un peuple fortement affecté par la Guerre des Gaules, malgré sa résistance militaire aux forces romaines et sa réticence culturelle initiale aux douceurs de la Méditerranée. Ils renaissent au cours de l'Empire. Cette résilience reçoit une stimulation extérieure : Rome leur offre un vaste et riche territoire, un statut privilégié, des opportunités de carrière militaires. Le terreau était fertile, propice à l'épanouissement d'un peuple à l'identité martiale et communautaire, dont témoignent les pratiques funéraires partagées d'une part par les masses et d'autre part par l'élite.

*Mots-clés* : Bavay, Guerre des Gaules, Nerviens, rite funéraire romanisation.